



AVIS PUBLIC RETRAIT DE RÈGLEMENT

Avis public est par les présentes donné que le règlement suivant a été retiré par le conseil municipal, savoir :

Règlement n° 1753

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone I-1400, à même une partie de la zone P-1432, ainsi que la zone P-1432, à même une partie de la zone I-1400, afin que les limites de ces zones concordent avec les limites des lots;
- d'autoriser dans la zone I-1400, les usages « Service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camions », et « Vente en gros » et de limiter la superficie de plancher cumulative maximale occupée par ces usages;
- d'augmenter dans la zone I-1400, la hauteur maximale prescrite pour un bâtiment principal ainsi que pour un écran sonore ou visuel à 14 mètres.

Ces zones sont situées du côté ouest du boulevard Industriel entre les rues Boucher et Trotter »

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec
Ce 11^e jour du mois de juin 2019

François Lapointe, OMA, avocat
Greffier